

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.							Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.				
CAHORS		ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Départ. p ^r Cahors	9 ^h 21 ^m m.
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	7 ^h 6 ^m m.	7 ^h 15 ^m m.	2 45 s.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	1 » s.	10 25 s.	9 50 —
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	5 35 s.	5 10 —	Dép. p ^r Montauban
											5 ^h 45 ^m m.
											3 20 s.

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 24 Juin.

Prime du Journal du Lot

Par suite d'un traité spécial avec une des premières maisons de Paris, le Journal du Lot est en mesure d'offrir à ses lecteurs habituels :

UNE SPLENDIDE Carte de France

soigneusement coloriée, à six teintes différentes, par les procédés chromolithographiques les plus récents.

Elle mesure 1^m 30 de largeur sur 1 mètre de hauteur. Outre les divisions géographiques, administratives, commerciales, militaires, etc., cette carte contient un tableau synoptique des richesses agricoles de la France et des colonies ; — de plus, les cartes de toutes les Colonies françaises, ainsi qu'un plan de Paris et des environs.

Cette carte est la plus grande de celles qui ont paru en une seule feuille. Elle a été récompensée aux Expositions universelles de Paris et de l'Étranger et par les Sociétés savantes (16 médailles, dont 3 grandes médailles d'or et la médaille unique de vermeil).

D'une valeur commerciale de 12 francs, la Grande Carte de France est vendue exceptionnellement 6 francs par notre éditeur.

Nous, nous l'offrons, prise dans nos bureaux, à 3 francs à tout lecteur du Journal du Lot.

Pour les demandes, adresser un mandat à M. le directeur du Journal du Lot, et joindre 1 franc en plus, pour recevoir franco et à domicile.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs :
1^o La même carte, collée sur toile, pliée avec étui doré, pour bibliothèques, au prix de 7 francs, au lieu de 15, prix commercial ;
2^o La même carte, collée sur toile, vernie, montée sur gorge et rouleau, avec attaches en cuivre, 10 francs, au lieu de 25, prix commercial.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(56)

l'Hôtellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

LES ATRIDES DE VILLAGE

Toutes les deux se regardaient en face.

La Benjamine poursuivait sans l'ombre d'une hésitation :

— Pas plus que toi, les juges n'obtiendront de moi autre chose que ce serment : ue ne sais rien de ce qu'on me demande, et l'enfant qui dort sur ce lit m'est absolument étranger.

Denise fut-elle convaincue par ce visage, par cet accent d'apparente sincérité ? Ou bien entrevit-elle le sentiment pieux qui dictait à sa petite amie et sa réponse et son mensonge ? Toujours est-il qu'elle considéra la fillette avec une pitié profonde, et que, l'attirant dans ses bras :

— Viens, lui dit-elle, plus que jamais, nous sommes sœurs par le malheur qui nous accable !...

Elles se tinrent un instant embrassées. Ensuite, la fille du garde-chasse poursuivit :

— Je vais tenir la promesse que j'ai faite à Philippe. Si le ciel veut que vous soyez heu-

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 juin 1884.

LE RECRUTEMENT

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi du recrutement.

M. de Saint-Martin, sur l'article 49 (réserve de l'armée active) présente un amendement tendant à exempter les instituteurs et les prêtres des manœuvres périodiques.

M. le Rapporteur combat l'amendement, qui est repoussé par 403 voix contre 93.

M. de Lanjuinais propose un amendement tendant à ce que les maires précisent les cas d'urgence à délivrer, sous leur responsabilité (sauf à en référer au conseil municipal), les certificats donnant droit de dispenses relativement aux manœuvres pour les soutiens de famille.

M. le Rapporteur. — La commission, d'accord avec le gouvernement, accepte.

L'amendement est adopté.

Les articles 49 à 70 sont adoptés.

M. Des Roys. — Sur l'article 71 (service des colonies), dit, la mesure n'astreint les citoyens d'Algérie et des colonies qu'à une année de service. Je ne comprends pas, si on n'impose pas aux colonies des charges égales à celles de la métropole, pourquoi les colonies auraient des députés qui votent le budget.

M. Treille appuie le texte de la commission, qui permet de renvoyer les jeunes soldats d'Algérie au bout d'un an de service.

M. Déproge réclame pour les Antilles et la Réunion, l'honneur de payer l'impôt du sang comme les français de la métropole.

M. le Ministre de la guerre. — Le service de trois ans pour les Colonies sera une charge excessive au point de vue budgétaire. (Exclamations.)

M. le marquis des Roys. — Vous avez vous-même dit qu'il fallait se préoccuper du budget en première lecture.

M. le Ministre de la guerre. — Le service d'un an donnera dans les Colonies d'aussi bons soldats que celui de trois ans. (Ah ah ! Applaudissements à droite. Bruit.)

Après un débat auquel prennent part MM. de Mahy, Déproge, Campenon, Etienne et de Douville-

reux dans l'avenir, je n'aurai pas à me reprocher d'avoir entravé d'un moment votre bonheur.

Elle s'assit près de la table, traça rapidement quelques lignes sur une feuille de papier, et tendant ce papier à Florence :

— En rentrant à la maison, remets ceci à ton frère aîné. C'est le chef de ta famille. Je l'informe de ce qui s'est passé ce matin, et le prie de venir demain s'entendre avec moi à ce sujet. Tu resteras donc à Vittel. Il faut que nous causions seul à seul, moi et le citoyen Arnould.

XII

L'ULTIMATUM DE DENISE HATTIER

Lorsqu'au retour de Florence au Coq-en-Pâte, Joseph Arnould eut parcouru la missive de la sœur de l'officier, il s'adressa d'un air vainqueur à la famille réunie en conseil autour de lui :

— Qu'est-ce que je vous disais, mes bichons ? Voilà l'affaire du mariage de la Benjamine bâclée, conclue et arrangée. Par la présente, dont vous pouvez prendre connaissance si le cœur vous en dit, la citoyenne Hattier nous fait l'honneur de nous demander la main de notre chère petite sœur pour son frère le lieutenant.

— Sans dot ? interrogea avidement Agnès Chas-

— Sans dot, naturellement : est-ce qu'on a besoin d'argent quand on s'adore à la réciproque ? Et vous vous idolâtrerez tous les deux, pas vrai, hein, la minette ?

— Philippe m'aime et je l'aime, répondit la fillette simplement.

— Bravo ! je donne mon consentement.

Maillefeu, le paragraphe 1^{er} de l'article 71, appliquant la loi à l'Algérie et aux colonies est adopté.

La rédaction de la commission, portant que les français et les naturalisés français résidant en Algérie, seront incorporés et ne stationneront qu'une année, est adoptée.

La même disposition pour les autres colonies est repoussée.

Sur le surplus, l'article 71 est adopté.

M. Mézières développe une disposition transitoire portant que la loi n'est applicable que pour l'armée coloniale qu'on crée, et où l'effectif des sous-officiers rengagés atteindra la proportion de la moitié.

Séance du 23 juin

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

Déclaration du Gouvernement

M. Ferry expose les vues dont s'est inspiré le gouvernement.

Un cours des négociations de janvier 1883, M. Duclerc, n'ayant pu faire accepter le maintien du contrôle à deux ou une combinaison équivalente, a rompu les négociations et déclaré que la France reprendrait toute sa liberté.

Au mois d'avril 1884, le gouvernement Britannique a pris l'initiative d'une conférence. Le gouvernement Français n'a pas cru devoir refuser d'y prendre part.

Il faut, en politique, tenir compte des faits accomplis. Laisser faire et regarder ce n'est pas politique. Assister aux embarras d'autrui, ce n'est ni une consolation ni un dédommagement.

L'Égypte n'est ni chose anglaise ni chose française ; elle est essentiellement une terre internationale et européenne.

Le cabinet présidé par l'illustre M. Gladstone s'est toujours défendu de vouloir occuper l'Égypte à titre permanent. Il devait être possible de s'entendre avec lui, pour établir un accord durable entre deux grandes nations dont la bonne harmonie importe hautement à la paix et à la liberté du monde.

Il y avait deux points aigus dans l'opinion anglaise, c'était la crainte que la France ne poursuivît à tout prix le rétablissement du contrôle à deux et qu'elle ne voulût, quand l'Angleterre retirerait ses troupes d'Égypte, substituer l'occupation française à l'occupation anglaise.

Dans toute assemblée délibérative, il y a une opposition ; cette opposition était représentée par Marianne dans le conciliabule Arnould. La virago riposta à la communication du gouvernement :

— Ça marche trop bien, j'ai défiance. Un grain de sable sous les roulettes et patafa ! nous ver- sons dans le sein de la maréchassée !

Son aîné la foudroya d'un geste de ministre à la tribune écrasant un contradicteur :

— Pas d'observations. Je réponds de tout. On tient les ficelles.

Sébastien frappa un grand coup de poing amical dans le dos de son frère François.

— Attrape, la Marianne. Elle n'a que ce qu'elle mérite. Un oiseau de mauvaise augure.

L'autre appuya sentencieusement :

— On cloue les chouettes et les hiboux, « les ailes étendues, » sur le battant de la porte des granges.

Les jumeaux se montraient singulièrement prédisposés à l'optimisme. On était gai, du reste, ce jour-là, au Coq-en-Pâte. Le matin, en pénétrant dans la chambre occupée par master Joé Blagg, pour l'informer si celui-ci avait besoin de quelque chose, la virago avait trouvé le fidèle serviteur de mynheer Van Kraëk en train de battre très allègrement la semelle. Et comme elle lui manifestait son étonnement de cette agilité en contradiction avec l'accident accusé par le négociant hollandais :

— La belle, lui avait répondu le domestique en se campant, fourrez-vous d'abord dans le coco que je ne suis pas plus étranger que vous êtes Parisienne. Pantinois de Pantin, natif du faubourg

Il était facile de rassurer l'Angleterre sur ces points. M. Waddington a pris à ce double point de vue les engagements les plus explicites.

En revanche le cabinet anglais a fixé le 1^{er} janvier 1888 pour la date de l'évacuation de l'Égypte sous la réserve de la reconnaissance par les puissances que l'évacuation pourrait s'effectuer sans danger pour la paix de l'Égypte. (Murmures à droite et à gauche.)

Si la paix est suffisamment assurée avant cette date, l'évacuation aurait également lieu avant le délai fixé ; pour la prolongation du délai, il est probable qu'elle ne sera pas nécessaire. En tout cas, c'est l'Europe et ce n'est pas l'Angleterre qui sera juge. Les conséquences de l'évacuation sont déterminées dans une clause qui atteste la politique désintéressée du gouvernement anglais. (Mouvement ! Divers sourires). Il s'agissait de régler la neutralité de l'Égypte et d'assurer la liberté du canal au moment de l'évacuation. L'Angleterre s'est engagée à présenter aux puissances un projet de neutralisation de l'Égypte.

En ce qui concerne le canal, le concert européen sera également saisi, avant 1888, de propositions tendant à assurer la libre navigation en temps de paix et en temps de guerre. C'est là une politique élevée et pacifique, digne de l'illustre homme d'État qui l'a inspirée. Elle offre assez de garanties pour compenser l'abandon du contrôle à deux.

En ce qui touche les négociations, les contrôles des finances égyptiennes, le gouvernement anglais n'admet pas le retour au contrôle de 1876 et 1879, alors même qu'il serait exercé par une commission internationale. Toutefois, il a admis l'extension des pouvoirs de la commission internationale de la dette publique, laquelle est exclusivement chargée de l'administration de la partie du budget réservée au paiement de la dette priv légiée.

La commission a reçu des attributions nouvelles. Elle aura le droit de s'opposer à toute dépense non inscrite au budget ; elle aura celui de collaborer à la préparation du budget. C'est là une prérogative importante. Un membre anglais aura la présidence de la commission du budget de 1885 qui, par exception, sera préparé par les puissances réunies en conférence. En 1886, il sera préparé en collaboration avec la commission de la dette de la conférence qui va se tenir.

Saint-Germain, renommé dans l'univers entier pour le langage harmonieux et le talon rouge des manières.

Il pironetta et reprit :

— La jambe se porte comme votre langue. Mais voici la chose en deux mots : un de mes patrons que je servais avant le marchand de chair humaine qui m'a déposé dans ces murs, ayant eu l'indélicatesse de se formaliser d'un bijou qui traînait dans son secrétaire et que j'avais rangé dans ma poche, je lui ai flanqué son congé et nous nous sommes séparés assez mécontents l'un de l'autre. Or, le hasard est un grand maigre... Figurez-vous que ce citoyen susceptible doit se rencontrer à Plombières avec mon despote actuel... Vous comprenez que j'ai dû décliner l'occasion de le forcer à rougir de ses procédés avec moi. J'ai donc simulé une foulure. Mon maître accoué dans le pont. Et me voici votre pensionnaire jusqu'à ce qu'il me cueille en repassant... Par ainsi, jeunesse, l'air des champs me creusant l'estomac comme un puits, je vous serai reconnaissant de me monter à déjeuner, — avec huit bouteilles du meilleur.

— Huit bouteilles !

— Pour commencer.

— Pour commencer ?

— Dame ! puisque nous serons quatre. Est-ce que vous n'êtes pas acquinée de trois frères ?

— Eh bien ?

— Eh bien ? je les invite, palsembliche. Un gentilhomme ne boit jamais seul. Plus on est de fous, plus on rit.

Il y a plusieurs sortes d'adversaires : les créanciers de l'Egypte, qui craignent qu'on ne leur demande des sacrifices ; les partisans de l'annexion puissants en Angleterre ; ceux enfin qui n'aiment pas l'entente entre la France et l'Angleterre.

En Angleterre, le cabinet est menacé comme ayant trop cédé à la France. En France, on attaque violemment le ministère comme ayant trop cédé à l'Angleterre. La vérité c'est qu'il y a eu des concessions réciproques. La modération dont la France a fait preuve ne saurait l'affaiblir ni devant la Conférence ni devant l'Europe. (Applaudissements au centre.)

La discussion de l'interpellation sur les affaires d'Egypte est renvoyée à jeudi.

LA RÉVISION

L'ordre du jour appelle la discussion sur la révision.

M. le Président du conseil demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée par 441 voix contre 91.

M. Madier-Montjau critique la Constitution, son régime, ses détails, ses résultats. Il ne comprend pas que la Constitution déclare le Président de la République irresponsable, ayant le droit de grâce, celui de proroger le Parlement pendant un mois, de dissoudre la Chambre moyennant l'avis du Sénat, et l'on ne veut pas toucher à cela ! on veut laisser la souveraineté du peuple soumise à ces affronts ! (Applaudissements à gauche.)

Après une réplique de M. Raymond Bastid, au nom de la commission, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du 20 Juin

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération de la loi sur le divorce.

M. le président. — Nous avons adopté le paragraphe premier de l'article premier. Nous réservons le paragraphe deuxième après le vote des différents articles du code civil.

Les articles 227 à 229 sont adoptés.

L'article 230 est ainsi conçu : « La femme pourra demander le divorce à cause de l'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu une concubine dans la maison commune.

M. Demolle. — Je demande de supprimer le dernier paragraphe. Je pense avec M. de Pressensé à cette question de haute moralité qu'il faut faire la même situation, au point de vue de l'adultère, à la femme et au mari.

M. Labiche, rapporteur. — J'estime que le Sénat peut, en toute sécurité de conscience, voter ce que propose la commission.

M. de Pressensé. — L'article 280 sanctionne une immoralité, c'est un encouragement pour elle.

La première partie de l'article 230 est adoptée. La seconde est repoussée par 87 voix contre 82.

La commission présente une nouvelle rédaction de l'article 231, ainsi conçue : « les excès, sévices et injures ne donnent lieu qu'à une action en séparation de corps ; mais la séparation de corps prononcée, la non-réconciliation dans les trois ans est une cause de divorce. »

M. Eymard Duvernay défend la nouvelle rédaction, conforme à l'amendement qu'il avait présenté.

La nouvelle rédaction de la commission est repoussée par 136 voix contre 131.

L'article 231 du code civil est adopté.

M. Humbert défend un amendement tendant à ajouter à l'article 232 « peine afflictive. » Cet amendement est adopté.

Séance du 21 juin.

La commission adhère à la nouvelle rédaction suivante, proposée par M. Eymard-Duvernay :

« En cas d'existence d'enfants nés du mariage, les époux divorcés ne pourront contracter une nouvelle union. »

M. Eymard-Duvernay. — Je n'admets pas que les époux divorcés puissent abandonner, en contractant une nouvelle union, les devoirs auxquels ils sont tenus vis-à-vis des enfants. L'enfant des époux divorcés, déjà victime des discordes de ses parents, doit conserver son état intact. C'est là une idée qui doit s'imposer à vos consciences. Continuez, si vous le jugez bon, dans la voie des largesses vos faveurs aux époux divorcés ; moi je ne le ferai pas ; car si je me rendais coupable d'une pareille faiblesse, je ne me pardonnerais jamais. (Applaudissements.)

M. Labiche combat l'amendement : M. Duvernay nous dit que cette disposition n'est pas dans l'intérêt des enfants. Nous prétendons le contraire. Les enfants seront plus heureux quand une nouvelle union aura été contractée. (Exclamations à droite.)

L'amendement de M. Duvernay accorderait une prime aux unions stériles. (Rires à droite.)

M. Buffet. — L'idée du divorce se présente comme une récompense bizarre. (Rires, approbation à droite.)

M. Labiche. — Dans l'application, la seconde union des époux divorcés ayant eu des enfants ne donne lieu à aucun des scandales dont il nous est parlé. C'est l'opinion de M. Hogau, professeur de morale à Saint-Sulpice. (Rires ; dénégations à droite ; bruit prolongé.) Je prie donc le Sénat de repousser l'amendement de M. Duvernay.

M. Leguen. — M. l'abbé Hogau dit que le divorce est un mal ; et si le pays avait de profonds sentiments religieux, il ne s'en servirait pas. (Applaudissements à droite.) Telle est sa véritable pensée. Je tenais à l'établir.

Cette loi est une atteinte terrible portée à la considération de la famille. Je crois devoir décliner ici toute solidarité. (Vifs applaudissements à droite.)

L'amendement Duvernay est repoussé par 140 voix contre 123.

M. Marcel Barthe présente un amendement disant qu'en cas d'existence d'enfants issus du mariage, les époux ne pourront demander le divorce que pour cause d'adultère ou de condamnation infamante.

L'amendement est repoussé par 140 voix contre 115.

M. de Gavardie demande que la discussion de son interpellation sur les affaires égyptiennes soit mise à l'ordre du jour de lundi.

La demande est repoussée.

M. de Ravignan. — C'est l'abdication du Sénat en attendant la révision. (Approbation à droite.)

M. le président. — Vous n'avez pas le droit d'apprécier le vote de vos collègues.

M. de Ravignan. — La demande d'interpellation de M. de Gavardie ayant été déposée la première, il était de la dignité du Sénat qu'on y répondit avant la Chambre.

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Ravignan. — J'accepte ce rappel comme un honneur.

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre une seconde fois.

La séance est levée.

Séance du 23 juin

Le chapitre III, articles 275 à 295, qui concerne le divorce par consentement mutuel est abrogé.

L'article 295, relatif au second mariage possible

des deux époux ayant divorcé, est renvoyé à la commission.

L'article 296, relatif au délai de dix mois, imposé à la femme divorcée pour le second mariage, est adopté.

L'article 297 touchant encore au divorce par consentement mutuel, est abrogé.

L'article 298 interdit à l'époux convaincu d'adultère de se remarier avec son complice et dit qu'une condamnation sera prononcée par les tribunaux civils contre la femme adultère.

M. Demolle demande la suppression de cette dernière disposition. Le Sénat la supprime.

Les articles suivants sont adoptés jusqu'à l'article 304.

Sur l'article 305, M. Delsol propose de laisser aux enfants la moitié des biens de celui de leurs parents contre lequel le divorce serait prononcé, mais qui en jouirait jusqu'à leur majorité.

M. Naquet combat l'amendement qui est rejeté par 165 voix contre 102.

Sur la conversion de la séparation en divorce trois ans après le prononcé du jugement, M. Lucien Brun demande le rejet de cet article.

M. Naquet le défend.

M. Jules Simon insiste pour sa suppression.

La discussion est renvoyée à demain.

Informations

Le choléra à Toulon

Toulon, 23 juin.

Dix-huit cas de choléra, à cette heure, suivis de mort, dont douze aujourd'hui. Le fléau frappe partout : à la ville, dans les faubourgs, à la marine, à la caserne du Lycée.

On croit que la Sarthe, revenant du Tonkin, a propagé le fléau, mais rien ne le prouve, et le préfet maritime dément que le Lycée et les écoles soient licenciés.

Toulon, 23 juin, soir.

Le préfet maritime dément que le fléau ait été apporté par la Sarthe, revenant du Tonkin.

Toutes les mesures sont prises. Le lycée, les écoles, les hospices sont licenciés.

Le maire a convoqué aujourd'hui la presse pour exposer la situation.

La population toulonnaise affolée quitte la ville.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Sont nommés :

Secrétaire général de la préfecture du Lot, M. Bernardin, avocat, attaché au cabinet du ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Caviolle-Dumoulin, mis en disponibilité sur sa demande.

Conseiller de préfecture, M. Recorel, licencié en droit.

Les deux cadets s'interrogèrent :

— Et tu ne l'as pas suivie pour tâcher de découvrir l'endroit de la fameuse cachette ?

— Un couteau !...

On lui passa l'un de ceux qui se trouvaient sur la table. Joseph en appuya la pointe sur le cœur du dormeur.

— Que fais-tu ? questionnèrent ensemble François et Sébastien.

L'autre répartit froidement :

— Je cherche la place favorable pour enfoncer mon ustensile, au cas où ce Parisien ne serait venu chez nous qu'à cette fin de s'occuper de ce qui ne le regarde point.

Le domestique ne bougea pas ; respiration et ronflement ne cessèrent de sortir de ses lèvres vineuses avec une même sonorité et une égale conscience.

Tout en se préparant à prêter assistance à leur aîné, s'il en était besoin, ses deux jumeaux avaient tourné la tête pour ne pas voir saigner leur amphitryon ainsi qu'un porc ou qu'un mouton. Mais Joseph n'enfonga pas son ustensile. Il se releva au bout d'un instant, remit le couteau sur la table et dit en reprenant sa place :

— Il n'a pas fait un mouvement, rien n'a tréssilli en lui ; son cœur n'a pas battu plus vite... Allons, il dort pour tout de bon, et nous pouvons avoir confiance.

Et comme Marianne entra pour desservir.

— Où est la mère ? questionna-t-il.

— La mère, répondit la grande fille, elle a profité de ce que vous étiez en train de faire bombance pour descendre à la cave rajouter au trésor les jaunets du voyageur d'hier.

— Et ce moment quand viendra-t-il ? s'informèrent les trois autres avec avidité.

— Je vous le dirai ce soir, lorsque la Benjamin sera de retour des Armoises. Pour l'instant, il s'agit de porter ce piètre buveur sur son lit et de vaquer à nos occupations habituelles : la maman ne doit pas avoir vent que nous nous sommes concertés en vue de lui assurer un si triste sort.

Florence était donc revenue au Coq-en-Pâte et y avait apporté le message de Denise. Après une

CONCOURS RÉGIONAL DE RODEZ

Nous relevons dans la liste des prix du concours régional agricole de Rodez, les noms suivants qui appartiennent au département du Lot.

4^e CATÉGORIE

Race Garonnaise. — Mâles

2^e Section. — Animaux de 2 à 3 ans.

2^e Prix, 300 fr. M. Jargeau, Jean, à St-Pantaléon.

4^e CATÉGORIE

Race du Causse du Lot. — Mâles

1^{er} Prix, 200 fr. M. de Verninac Charles.

2^e Prix, 150 fr. M. Lafon Raymond, à Carennac.

3^e Prix, 100 fr. M. Chaumeuil Jean, à Bétaillé.

Femelles

1^{er} Prix, 200 fr. M. Lafon R., précité,

2^e Prix, 150 fr. M. de Verninac, précité.

3^e Prix, 100 fr. M. Gilet Pierre, à Torenne.

7^e CATÉGORIE. — Produits divers

Médaille d'or

M. de Verninac Charles, à Croze, commune de Sarrazac, pour ses céréales.

Médaille d'argent grand module

M. de Verninac, précité, pour ses vins rouges du Lot.

Notre compatriote, M. le capitaine de vaisseau de la Barrière (de St-Céré), vient d'être nommé au commandement de *Dévastation*, cuirassé de 1^{er} rang, en remplacement de M. de Roy, officier supérieur de même grade.

Notre compatriote, M. le pharmacien de 2^e classe de la marine *Rigal*, ancien élève du lycée de Cahors, vient d'être nommé, à la suite de brillants examens passés à la faculté de Montpellier, pharmacien universitaire de 1^{re} classe au port de Toulon.

MÉDAILLES DE SAUVETAGE

Des médailles d'honneur sont décernées, on le sait, pour récompenser les actes de courage et de dévouement. Ces médailles, en or et en argent, se portent avec un ruban tricolore ; ces distinctions étaient jusqu'à ce jour purement honorifiques.

Le ministre de l'intérieur a trouvé que l'obtention pure et simple et de la médaille de sauvetage n'était pas suffisante et qu'il y avait lieu, comme pour la médaille militaire, d'accorder aux titulaires un traitement annuel. La plupart, en effet, de ceux qui obtiennent cette distinction honorifique sont des gens de situation modeste, des gardiens de la paix, des pompiers, etc.

Dorénavant, une allocation annuelle de 100 francs pour la médaille d'argent, et de 150 francs pour la médaille d'or, serait concédée aux titulaires qui auront toujours, bien entendu, la faculté de refuser cette somme.

Il est entendu, également, qu'en cas où la même personne aurait obtenu plusieurs médailles, elle ne serait payée que pour une seule.

seconde lecture de celui-ci, et, tandis que la fillette se retirait dans un coin de la chambre, impatiente de donner cours aux pensées que soulevaient en elle les événements de la matinée, l'aîné des aubergistes s'approcha de ses frères :

— La citoyenne Hattier me prie de me rendre demain au pavillon du garde, pour traiter de la communication qu'elle m'adresse. Je saisisrai cette occasion pour l'inviter à faire son choix entre nous trois. Pour ce dont nous avons parlé tout à l'heure, là haut, à table.

— Eh bien ?...

— L'affaire aura lieu dans la nuit qui suivra les deux noces ; le marié seul quel qu'il soit, ne mettra pas les doigts à la pâte...

François poussa Sébastien :

— Quand je te le répète, murmura-t-il qu'il est certain que c'est lui qu'on préférera !

— Bah ! riposta l'autre sur le même ton, qui boude le travail boude au gain, et s'il épouse la dentelière, on s'arrangera pour qu'elle soit bientôt veuve.

Marianne, qui était derrière eux, leur souffla :

— Hé ! godiches, il y a un moyen fièrement simple de s'assurer s'il vous met dedans.

— Un moyen ?

— Lequel ?...

PAUL MAHALIN

(A suivre).

Quelques minutes plus tard, les trois fils d'Agnes Chassard festoyaient gaiement avec leur hôte, lequel roulait, ivre-mort, sous la table, au quinzième ou seizième flacon.

— Enterré ! fit François en le voyant tomber.

— Honneur au courage malheureux ! ajouta Sébastien, qui décoiffa une nouvelle fiole.

Le premier reprit avec un sourire de dédain :

— Ces Parisiens ! quelles mazettes ! Pas seulement fichus de porter une misérable douzaine de verres de vin !...

— Leur aîné fronça le sourcil :

— Je me défie de ce gaillard-là. Il est trop généreux, trop liant, trop bavard. Il faudra que je le surveille.

Les deux jumeaux se récrièrent en alternant :

— Un garçon qui fait si joliment marcher le commerce !

Plus amusant qu'un charlatan avec les turlutaines qu'il raconte de la capitale !...

— Et si ce qu'il a dit à la Marianne est vrai, un coquin fini dans son genre !...

— La poule aux œufs d'or, quoi ! C'eût été grand dommage de lui ouvrir le ventre !...

— A sa santé !...

— A la nôtre !...

— Silence ! interrompit Joseph impérieusement. Assez de boisson comme ça ! Qu'on se tienne prêt à m'aider !...

Il souleva la nappe, se baissa et examina avec une soupçonneuse attention le prétendu Joë Blagg, qui dormait sous la table.

Celui-ci était étendu sur le dos. Il ronflait à casser les vitres. De pénétrantes odeurs d'ivrogne-

rie se dégageaient de ses hoquets. L'aîné des Arnould s'agenouilla et lui posa la main gauche sur la poitrine. Ensuite, il demanda d'un ton bref :

— Un couteau !...

On lui passa l'un de ceux qui se trouvaient sur la table. Joseph en appuya la pointe sur le cœur du dormeur.

— Que fais-tu ? questionnèrent ensemble François et Sébastien.

L'autre répartit froidement :

— Je cherche la place favorable pour enfoncer mon ustensile, au cas où ce Parisien ne serait venu chez nous qu'à cette fin de s'occuper de ce qui ne le regarde point.

Le domestique ne bougea pas ; respiration et ronflement ne cessèrent de sortir de ses lèvres vineuses avec une même sonorité et une égale conscience.

Tout en se préparant à prêter assistance à leur aîné, s'il en était besoin, ses deux jumeaux avaient tourné la tête pour ne pas voir saigner leur amphitryon ainsi qu'un porc ou qu'un mouton. Mais Joseph n'enfonga pas son ustensile. Il se releva au bout d'un instant, remit le couteau sur la table et dit en reprenant sa place :

— Il n'a pas fait un mouvement, rien n'a tréssilli en lui ; son cœur n'a pas battu plus vite... Allons, il dort pour tout de bon, et nous pouvons avoir confiance.

Et comme Marianne entra pour desservir.

— Où est la mère ? questionna-t-il.

— La mère, répondit la grande fille, elle a profité de ce que vous étiez en train de faire bombance pour descendre à la cave rajouter au trésor les jaunets du voyageur d'hier.

LES PROCESSIONS

Favorisés par un temps splendide, les processions des diverses paroisses de la ville se sont effectuées, dimanche, au milieu d'un grand concours de la population. Sur tous le parcours, des reposoirs gracieux et riches avaient été dressés. La musique des Petits Carmes, rehaussait l'éclat de la cérémonie, au faubourg Labarre.

FÉLIBRIGE

La réunion annuelle des Félibres de la maintenance d'Aquitaine aura lieu au mois de septembre prochain, à Moret. Une circulaire fera connaître le jour et l'heure fixés pour le banquet d'usage.

Dès à présent, les adhésions peuvent être adressées, soit à M. Henry, président honoraire du tribunal civil à Moret, soit au syndic, M. le comte de Toulouse-Lautrec, à Saint-Sauveur, par Lavar (Taro).

Variétés

l'Algérie

ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

XXII

L'ESCADRE A ALGER.

Les différents ports de l'Algérie comprennent environ cinq mille marins de toutes catégories, patrons, matelots ou novices, et près de quinze cents bateaux. Ils se livrent principalement à la pêche du poisson, sur toute la côte, et à la pêche du Corail, dans les environs de la Calle. Le produit de ces industries dépasse, année moyenne, quatre millions de francs. Le mouvement de la navigation devient de plus en plus important. Ainsi, le nombre des navires et bateaux entrées dans nos divers ports algériens, s'est élevé de 7.467 pour 1881 à 9.470 pour 1882.

Un contre-amiral, en résidence à Alger, a sous ses ordres les bâtiments attachés à la station navale, et les officiers et agents affectés au service du littoral ou de l'inscription maritime. Il habite dans l'ancien îlot de la marine, relié à la terre ferme par une forte jetée, au pied du grand phare, à l'abri des batteries puissantes qui ont remplacé le Penon, fort construit par les Espagnols en 1510 et occupé par eux jusqu'en 1530, un large pavillon, surmonté d'un dôme, bâti par les Turcs vers 1820.

C'est une charmante demeure que l'Amirauté, avec sa vue splendide du port et de la baie. Toujours intéressant à contempler avec ses nombreux paquebots, ses navires de toute nationalité, les embarcations qui volent sur les flots, légères comme des mouettes, le port d'Alger présente un merveilleux panorama quand l'escadre d'évolution vient y séjourner quelque temps.

Nous avons pu, tout récemment, jouir de ce spectacle.

Avant d'entreprendre une campagne d'été dans l'Océan Atlantique et la Manche, l'escadre cuirassée a montré le pavillon français sur tout le littoral de la Tunisie et de l'Algérie, où la population l'attendaient avec impatience. On savait que de Tunis et de Bône, elle devait se rendre à Alger; on connaissait le jour, je dirai presque l'heure de l'arrivée.

Aussi, dès que les vigies signalèrent son approche, dès qu'elle eût dépassé la pointe Matifou, les boulevards, les quais, les remparts, les jetées ne tardèrent pas à se couvrir de spectateurs. Au loin, dans la brume matinale, on apercevait ces masses gigantesques émerger rapidement des flots, se dessiner de mieux en mieux, et s'avancer en bon ordre comme une armée en bataille. Cinq cuirassés de premier rang, le *Richelieu*, portant le pavillon du vice-amiral Jaurès, commandant en chef, le *Trident*, l'*Amiral Duperré*, le *Marengo* et le *Redoutable*, un garde côtes, forteresse flottante, le *Tonnerre*, deux avisos aux formes gracieuses et élancées, à la marche rapide, le *Renard* et l'*Hirondelle*, et enfin deux bateaux torpilleurs, longs cigares de tôle, sans mâture, disparaissant sous la moindre vague, mais recelant dans leurs flancs étroits de formidables engins de destruction, viennent successivement

jeter l'ancre dans le port militaire, aux emplacements désignés. A côté de ces navires énormes, noires citadelles aux murailles de fer, les paquebots des Messageries maritimes et de la Compagnie Transatlantique paraissent, malgré leurs grandes proportions, bien chétifs et bien petits. Chacun de ces cuirassés, avec ses sept ou huit cents hommes d'équipage, est une véritable ville. A chaque instant, des canots s'en détachent, soit pour aller aux provisions, soit pour porter à terre les officiers et les matelots; et c'est plaisir de voir, sur les eaux calmes et sombres, glisser, comme un oiseau de mer, ces blanches embarcations.

C'est un mouvement incessant, un va-et-vien continu. On se croirait à Brest ou à Toulon. Aussi tout le monde est en joie, et l'hospitallerie Alger se prépare à recevoir dignement ses vaillants visiteurs.

Les fêtes se succèdent. Le commandant de la marine en Algérie, le général en chef, la municipalité, le Cercle du commerce, accueillent tour-à-tour nos braves officiers. C'est une série ininterrompue de soirées et de bals, et comme ledit éloquemment, dans une chaleureuse allocution, le bâtonnier de l'ordre des avocats, la population « est heureuse et fière de pouvoir témoigner ses sympathies et payer son tribut de reconnaissance aux intrépides marins, qui, à toutes les époques de notre histoire, et dans ces dernières années, ont provoqué l'admiration de la France, et quelquefois même, celle de nos ennemis. » (1)

Une politesse en appelle une autre, et comme nos officiers de vaisseau sont gens de goût et de savoir vivre, ils veulent, avant de quitter Alger, offrir à leur tour quelques distractions et quelques plaisirs à la ville qui les a reçus avec tant de bonne grâce et de franche cordialité. Nous ne parlerons ni du simulacre de débarquement opéré sous les yeux d'une foule émerveillée avec tant d'ordre, d'ensemble et de rapidité, ni de la marche militaire avec les musiques du *Richelieu* et du *Trident*, et les obusiers entraînés à bras, ni de l'aimable empressement avec lequel ces rudes loups de mer se mettent à la disposition de la multitude qui monte chaque après-midi à l'assaut des cuirassés. Avec une complaisance à toute épreuve, les matelots chargés de ce service font parcourir le bâtiment dans toutes ses parties, des passerelles à la cale, et montrent avec orgueil et confiance les tubes à torpilles et les monstrueux canons de 34 qui lancent, nous assure-t-on, des obus de 40 kilos. Que d'efforts, que de science, que d'argent dépensés dans un but de ruine et de destruction. Pour broyer un de ces navires dont les mâts se dressent jusqu'aux nues, dont la quille laboure les flots à 9 mètres de profondeur, pour ensevelir sous les vagues un nombreux équipage, pour anéantir en une seconde le résultat de plusieurs années de labeur incessant, il suffit d'un de ces engins que le génie malfaisant de l'homme perfectionne de jour en jour.

Ces tristes réflexions se présentent naturellement à l'esprit, l'orsqu'on visite un bâtiment de guerre, et qu'on admire, avec un étonnement mêlé de frayeur, ces formidables instruments de mort. Et cependant, sous la main industrielle de nos matelots, comme sous la baguette magique d'une fée, ces noirs cuirassés, à l'aspect sombre et terrible, deviennent en un clin d'œil d'immenses et somptueux salons. Nous avons pu nous en convaincre dans la soirée du 19 mai.

J. B. (A suivre.)

(1) Discours de M. Honel, président du Cercle du Commerce, bâtonnier de l'ordre des avocats, à la soirée du 17 mai 1884.

BOURSE. — Cours au 24 juin.

3 0/0	77 30
3 0/0 amortissable (ancien)	79 15
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	107 40
4 1/2 0/0 1883	107 47 1/2
Dernier cours du 23 juin.	
Actions Orléans	1,303 75
Actions Lyon	1,221 50
Obligations Orléans 3 0/0	374 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	305 50
Obligations Lombardes (jouissance)	304 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	332 50

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 21 Juin.

Les affaires n'ont rien gagné en activité pendant

cette dernière semaine. Elles n'ont eu une importance relative que sur les Rentes françaises, dont les cours ont conservé une fermeté d'autant plus remarquable, que certaines valeurs étrangères étaient atteintes dans de très fortes proportions. Dès que nos fonds publics menaçaient de perdre un peu de terrain, les partisans de la hausse transmettaient de nouveaux ordres d'achat afin d'empêcher la réaction de se produire ou bien d'en effacer les traces aussi vite que possible.

Il est bien certain que de nombreux intérêts pourraient se trouver gravement compromis, en ce moment, par un mouvement de recul d'une certaine étendue. Jusqu'à nouvel ordre, la fermeté, sinon la hausse, est nécessaire à la haute banque. Les acheteurs savent fort bien qu'ils s'appuient sur des auxiliaires puissants et ils puisent un grand courage dans la connaissance des besoins de ceux qui ne les abandonneront qu'après avoir terminé certaines grosses opérations.

Si les meneurs du marché ont fait preuve, depuis quelques jours, d'un peu plus de modération, s'ils n'ont pas poussé à la roue avec autant d'ardeur que par le passé, il faut l'attribuer aux mouvements violents qui se sont manifestés sur certains titres qui se négocient plus spécialement en banque. Le malaise du marché libre ne pouvait manquer d'être ressenti, dans une certaine mesure, sur le marché officiel. Sans doute, la Rente française n'a aucune attache avec l'Egyptien, le Turc ou le Rio-Tinto. Mais la baisse de ces titres créera inévitablement des besoins d'argent et on peut redouter qu'on ne demande à des ventes de rentes les ressources nécessaires pour faire face à d'importantes différences.

La Banque d'Angleterre a réduit le taux de son escompte à 2 0/0; c'est là une nouvelle preuve de la grande abondance de l'argent. Le comptant, toutefois, n'opère qu'avec une extrême circonspection et il faut lui rendre cette justice que, depuis quelque temps, il ne se porte que sur des titres de tout repos.

Les Rentes françaises sont surtout l'objet de ses préférences. Le 3 0/0, sur lequel le coupon trimestriel vient d'être détaché, se négocie aux environs de 78.25; l'Amortissable fait 80.05; le 4 1/2 est à 108.02.

L'Italien s'échange à 96.60. Le rendement des impôts en Italie, du 1^{er} janvier au 31 mai, présente une augmentation de 5 millions 921.199 fr. sur les recettes correspondantes de l'année dernière.

Le 5 0/0 turc est délaissé aux environs de 8.20. On dit que l'unification des titres de la Banque ottomane commencera au mois de septembre prochain.

L'obligation égyptienne unifiée, qui avait reculé jusqu'à 285, a pu reprendre à 296. On est dans l'ignorance complète des mesures financières qui pourront être prises par la Conférence. Réduira-t-on le taux d'intérêt de la dette? Le gouvernement français a fait déclarer officieusement qu'il s'opposerait énergiquement à toute nouvelle amputation. Mais son avis prévaut-il au sein du congrès? Et s'il n'en est pas ainsi, ne sera-t-il pas obligé de se soumettre à la décision des autres puissances?

L'Extérieure 4 0/0 est soutenue à 61 1/16. Dans le nouveau budget présenté aux Cortès, par M. Cos-Gayon, une heureuse innovation est à signaler; c'est la suppression du budget extraordinaire.

Les actions de la Banque de France sont à 5160. La question du renouvellement de son privilège reviendra bientôt sur le tapis.

Le Crédit foncier est demandé à 1332. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration de cette Société a autorisé pour 4,873,000 fr. de nouveaux prêts, dont 4,667,000 fr. en prêts fonciers et 206,000 fr. en prêts communaux.

Les obligations foncières et communales 1879-1880 et 1883 sont toujours activement recherchées au comptant.

La Banque de Paris et la Banque d'escompte ne se sont pas sensiblement écartées des prix cotés la semaine dernière.

Les autres institutions de crédit sont tout à fait abandonnées. Le Lyonnais, le Mobilier, la Banque franco-egyptienne, la Banque ottomane, le Mobilier espagnol, ont bien de la peine à résister aux offres, sinon importantes, du moins suivies, dont leurs actions sont l'objet.

Bien que les recettes de nos grandes lignes de chemins de fer laissent quelque peu à désirer, les actions ont une bonne attitude; le revenu garanti par les récentes conventions fait, en quelque sorte, de ces titres, un nouveau type d'obligations. L'Est se tient à 757; le Lyon à 1225; le Midi à 1206; le Nord à 1730; l'Orléans à 1310, et l'Ouest à 845. Chemins étrangers sans changements.

Le Suez subit l'influence des diminutions des recettes; il est à 1995. Le Gaz fait 1475; on est toujours dans l'attente de la décision du conseil de préfecture sur le différend existant entre la Ville et la Compagnie. Le Panama est plus lourd à 495, depuis que la question de la construction du canal de Nicaragua a été de nouveau soulevée.

L'action des Magasins du Printemps est demandée à 305. Les recettes de cette Société suivent une marche progressive; elles ont été pour les trois derniers mois supérieures de 2,132,146 fr. à celle de la période correspondante de 1883.

Comme on le voit, le mauvais temps n'empêche pas les affaires d'augmenter journellement, et les actions suivent d'un pas modéré, mais ferme, la même marche. Les cours de cette semaine sont de 30 fr. supérieurs à ceux de la semaine dernière, et il y a tout lieu de croire que la hausse n'a pas encore dit son dernier mot.

L'action Rio est revenue à 390, mais il est bien difficile de vendre à ce cours. Nos lecteurs nous rendront justice que nous avions prévu le mouvement de réaction qui a si vivement affecté ces titres.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Bibliographie

LA CARTE DE LA FRANCE

à 1/100000^e, dressée par le service vicinal, par ordre du Ministre de l'Intérieur.

Un nouveau fascicule de la Carte de France, dressée par le service vicinal par ordre du Ministre de l'Intérieur, vient d'être mis à la disposition du public. Nous signalerons attentivement les apparitions partielles; elle offrira dans son ensemble, un monument géographique et administratif tout à l'honneur de la République; dans son détail elle fournit, pour un prix accessible, des documents relevés avec soin, revus avec scrupule, corrigés avec conscience dès le second tirage. Ainsi le tableau d'assemblage nous avertit que le ministre a décidé que cette carte porterait dorénavant le figuré du terrain avec indication des cotes d'altitude. Il a été décidé également que toutes les feuilles seront imprimées sur papier du Japon, plus maniable et cependant plus résistant que le papier essayé pour les éditions primitives. Il n'y a point à insister sur le mérite de ces perfectionnements. Ils sont dus au perfectionnement même de l'outillage moderne. Jusqu'à ce jour, les moindres remaniements sur les cuivres entraînant des frais considérables, les tirages étaient faits à grand nombre, et l'on n'a su que trop à quelle médiocrité dans l'information en étaient tombés, sous l'empire, les documents partiels distribués à nos officiers.

La seizième livraison, que l'on peut se procurer, ainsi que les précédentes, chez Hachette, est de treize feuilles: un tableau d'assemblage.

Dix feuilles inédites, avec le figuré du terrain et trois feuilles rééditées après mise à jour.

Ces trois dernières comprennent: Indre-et-Loire, avec arrondissement de Chiron et de Tours. — Charente, Vienne, Haute-Vienne, avec arrondissement de Confolens, Montmorillon et Bellac. — Charente et Haute-Vienne, avec arrondissement de Confolens, de Limoges et de Rochechouart.

(A suivre.)

A nos lecteurs.

Or nous demande de tous côtés où se trouve le dépôt de la Lotion Régénératrice du Dr Saïdi qui obtient chaque jour un si grand succès pour arrêter la chute des cheveux, enlever les pellicules et rendre la chevelure souple, abondante et soyeuse. Nous rappelons que ce précieux produit, qui ne se vend que 3 fr. le flacon, se trouve à Cahors, parfumerie DIDES aîné, boulevard Gambetta.

GOVERNEMENT PORTUGAIS

Emprunt extérieur 3% consolidé

De 46.170 contos de Reis ou £ 10.260.000 ou Francs 259.065.000 capital nominal (Lois du 21 Juin 1883 et du 14 Mai 1884.)

L'Emprunt autorisé par la loi du 21 Juin 1883 d'un montant nominal de £ 1.880.000 a été placé antérieurement à la souscription. — La 1/2 soit £ 4.190.000, capital nominal de l'Emprunt autorisé par la loi du 14 Mai 1884, est prise ferme par les Banques portugaises.

Un quart de l'Emprunt autorisé par la loi du 14 Mai 1884 est réservé à la souscription en Angleterre et en Hollande, et un quart, soit £ 2.095.000, capital nominal, à la souscription en France, en Belgique et en Suisse.

Le produit du présent Emprunt est destiné aux dépenses extraordinaires pour Travaux publics et pour l'achat de Matériel, ainsi qu'à la consolidation de la Dette flottante.

Les titres sont affranchis par le GOVERNEMENT PORTUGAIS de tout impôt, à l'exception de l'impôt sur le revenu en Portugal, auquel sont soumis SEULS les coupons présentés au paiement en Portugal.

L'Emprunt est divisé en coupures de:

Reis	90.000	£	20	Francs	505
»	450.000	»	100	»	2.525
»	2.250.000	»	500	»	12.625

Coupons payables les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet de chaque année. En Reis En PORTUGAL — Aux Caisnes de l'Etat; — Liv. st. A LONDRES. — A l'Agence financière du Gouvernement portugais.

En FRANCE — Au Comptoir d'Escompte de Paris, à Paris et dans ses Agences à Lyon, Marseille et Nantes; — En BELGIQUE. — A la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale; — A AMSTERDAM, chez les correspondants du de fr. 41.30 par . . . Comptoir d'Escompte de Paris.

Prix d'émission: 50 1/2 0/0

Jouissance du 1^{er} Juillet 1884, et payable comme suit:

3 0/0	ou fr. 15.45	de Francs 505	à la Souscription	= fr. 45.45
7 1/2 0/0	— 37.87 1/2	—	à la Répartition	= fr. 37.87 1/2
10 0/0	— 50.50	—	le 1 ^{er} Janv 1884	= fr. 50.50
10 0/0	— 50.50	—	1 ^{er} Octobre 1884	= fr. 50.50
10 0/0	— 50.50	—	16 Novembre 1884	= fr. 50.50
10 0/0	— 50.50	—	2 Janvier 1885	= fr. 42.92 1/2

(sans déduction du coupon échéant à cette date)

50 1/2 0/0 255.02 1/2 Soit net à verser: Francs 247.45
Faculté de libération avec escompte de 4 0/0 l'an. Le titre libéré à la répartition ressort à:

50 0/0 Fr. 252.50 Soit un placement à 6 0/0 net.

Les versements des termes à échoir sur les certificats provisoires ne seront reçus que sur les places où lesdits certificats auront été délivrés. Les versements en retard supporteront 6 0/0 d'intérêt.

ON SOUSCRIT:

au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, à Paris

et dans ses Agences à Lyon, Marseille et Nantes

Le Jeudi 26 Juin 1884

EN FRANCE: A la Trésorerie génér. du Minist. des Financ. Dans les Caisnes centrales des Districts; EN BELGIQUE: A la Banque de Belgique, à Liège; EN SUISSE: Chez MM. L. Lullin et Co, à Genève.

Des certificats provisoires au porteur seront délivrés à la répartition, contre remise des récépissés du versement de souscription, et seront échangés, dans le délai d'un an, contre des titres définitifs, au porteur, timbrés, portant la signature des contractants.

Si les demandes de souscription dépassent le montant réservé pour la France et la Belgique, la répartition se fera proportionnellement.

Les démarches seront faites pour l'admission des titres à la cote officielle des Bourses de Paris, de Londres et de Bruxelles. On souscrit dès à présent par correspondance Déclaration faite au Timbre

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Volours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 3 fr. 50
- Des Habillements complets Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 8 fr.
- Des Pardessus mode en bonne étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des complets en tous genres pour enfants, depuis..... 4 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes alpaga, depuis..... 23 fr.
- Des Pantalons de différents genres, depuis..... 2 fr. 50

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure qui seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez on les fera porter pour essayer avant de les terminer : néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des uniformes civils et militaires, — les vêtements ecclésiastiques, — les livrées.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

ou un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze

Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

HOTEL & CAFÉ

A VENDRE OU A LOUER

Au centre du commerce des truffes du Périgord. S'adresser pour renseignements au bureau du Journal.

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, n° 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE

PIANOS

A VENDRE

OU A AFFERMER

Un fond d'épicerie bien achalandé.

S'adresser au bureau du Journal.

APPARTEMENT A LOUER

Cuisine, Salle à manger, Salon, Chambres à coucher, Cave et Galetas, avec ou sans jardin. Rue des Hortes, numéro 6.

AVIS IMPORTANT

Position facile assurée aux appointements fixes de 200 fr. par mois à personnes honnêtes et sérieuses. S'adresser à Auguste Mallé, à Aobais (Gard).

EAUX-DE-VIE, COGNAC

ET GRANDE FINE CHAMPAGNE

La Maison L. VITET & C^o, de Jarnac-Cognac (Charente), demande un bon REPRÉSENTANT sur la place de Cahors.

Bonne remise « Références ».

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire: Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 22, Boulevard Montmartre

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LE POÈTE

MAYNARD

Par HENRI NADAL

CAHORS

EDOUARD DELSAUD, ancienne Librairie Crayssac, rue de l'Hôtel de Ville.

LIBRAIRIE GÉNÉRALE

L. PLANAVERGNE,

rue du Lycée.

31 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, boulevard Saint-Germain, Paris

BIBLIOTHÈQUE UTILE

83 volumes, in-18 de 192 p. chacun, chaque vol. br. 60 c. cart. à l'anglaise 4 fr.

(Envoi franco contre timbres ou mandats-poste)

1. Morand. Introd. à l'étude des sciences physiques.
2. Cruveilhier. Hygiène générale.
3. Corbon. De l'enseignement professionnel.
4. Pichat. L'Art et les artistes en France.
5. Buchez. Les Mérovingiens.
6. Buchez. Les Carolingiens.
7. F. Morin. La France au moyen âge.
8. Bastide. Luites religieuses des premiers siècles.
9. Bastide. Les guerres de la Réforme.
10. E. Pelletan. Décadence de la monarchie française.
11. L. Brothier. Histoire de la terre.
12. Sanson. Principaux Faits de la chimie.
13. Turck. Médecine populaire.
14. Morin. Résumé populaire du Code civil.
15. Zaborowski. L'homme préhistorique.
16. A. Ott. L'Inde et la Chine.
17. Catalan. Notions d'astronomie.
18. Cristal. Les déclassés du travail.
19. Victor Meunier. Philosophie zoologique.
20. G. Jourdan. La Justice criminelle en France.
21. Ch. Roland. Histoire de la maison d'Autriche.
22. E. Despois. Révolutions d'Angleterre.
23. B. Gastineau. Génie de la science et de l'industrie.
24. H. Leneveu. Le Budget du foyer.
25. L. Combes. La Grèce ancienne.
26. Fréd. Lock. Histoire de la Restauration.
27. L. Brothier. Histoire populaire de la philosophie.
28. E. Margollé. Les Phénomènes de la mer.
29. L. Collas. Histoire de l'empire ottoman.
30. Zurcher. Les Phénomènes de l'atmosphère.
31. E. Raymond. L'Espagne et le Portugal.
32. Eugène Noël. Voltaire et Rousseau.
33. A. Ott. L'Asie occidentale et l'Égypte.
34. C. Richard. Origine et Fin des mondes.
35. Enfantin. La Vie éternelle.
36. L. Brothier. Causeries sur la mécanique.
37. Alfred Doneud. Histoire de la marine française.
38. Fréd. Lock. Jeanne d'Arc.
- 39-40. Carnot. Révolution française. 2 vol.
41. Zurcher et Margollé. Téléscope et Microscope.
42. Blerzy Torrents. Fleuves et canaux de la France.
43. P. Secchi, Wolf et Briot. Le Soleil et les Étoiles.
44. Stanley Jevons. Économie politique.
45. Em. Ferrière. Le Darwinisme.
46. Leneveu. Paris municipal.
47. Boillot. Les Entrelacs de Fontenelle.
48. Edgar Zevort. Histoire de Louis-Philippe.
49. Gellie. Géographie physique.
50. Zaborowski. L'origine du langage.
51. Blerzy. Les Colonies britanniques.
52. Albert Lévy. Histoire de l'air.
53. Gellie. Géologie.
54. Zaborowski. Les migrations des animaux.
55. F. Faulhan. La physiologie de l'esprit.
56. Zurcher et Margollé. Phénomènes célestes.
57. Girard de Rialle. Peuples de l'Afrique et de l'Amérique.
58. Jacques Bertillon. La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort).
59. Paul Gaffarel. La défense nationale en 1792.
60. Herbert Spencer. De l'éducation.
61. Jules Barni. Napoléon 1^{er}.
62. Huxley. Premières notions sur les sciences.
63. P. Boudois. L'Europe contemporaine.
64. Grove. Continents et océans.
65. Jouan. Les îles du Pacifique.
66. Robinet. La philosophie positive.
67. Renard. L'homme est-il libre ?
68. Zaborowski. Les grands sages.
69. E. Hatin. Histoire du Journal.
70. Girard de Rialle. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
71. A. Doneud. Histoire contemp. de la Prusse.
72. Dufour. Petit dictionnaire des falsifications.
73. F. Henneguy. Histoire contemp. de l'Italie.
74. Leneveu. Le travail manuel en France.
75. Jouan. La chasse aux animaux marins.
76. Renard. Histoire contemp. de l'Angleterre.
77. Bouant. Histoire de l'eau.
78. Jourdy. Le patriotisme à l'école.
79. Mongredien. Le libre échange en Angleterre.
80. Creighton. Histoire romaine.
- 81-82. P. Boudois. Mœurs et insitut. de la France. 2 vol.
83. Zaborowski. Les mondes disparus.

PARFUMERIE GELLÉ FRÈRES

6, Avenue de l'Opéra, PARIS

PÂTE DENTIFRICE GLYCÉRINE

PROCÉDÉ D'EUG. DEVERS, CHIMISTE

LAURÉAT DE PHARMACIE

Le seul Dentifrice joignant une qualité exceptionnelle

A UN BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

S'EN SERVIR UNE FOIS C'EST L'ADOPTER

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 4 fr. au Bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 L. 40

par la poste.